

Séance du 29 JUILLET 2010

DELIBERATION N°2010-07-25

OBJET : *Demande de subventions : Marché de « Fourniture, livraison et montage d'éléments modulaires avec couverture » pour la plateforme de regroupement des matériaux recyclables de Calvi*

Nombre de membres			L'an deux mil dix, le vingt-neuf juillet à 10 heures 15, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
En exercice	Présents	Votants	
16	9	9	
Présents :			
Mesdames : Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Jean PAJANACCI, Xavier POLI, Pierre GUIDONI, Ange-Pierre VIVONI, Jean louis MASSIANI et José GIANSILY, Dominique FARELLACCI.			
Absents :			
Mesdames : Messieurs : Ange ROVERE, Jean Pierre GIORDANI, Paul LIONS, Jean-Jacques PADOVANI, José GIANSILY, Antoine GREANI, Jean-Baptiste GIFFON et Paul GIUDICELLI.			
Secrétaire de séance :		Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :	
Monsieur Xavier POLI		et publication (affichage) ou notification du :	
Convocation envoyée le :		Le Président,	
15 juillet 2010		 François TATTI 	
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
15 juillet 2010			
			

Objet : Demande de subventions : Marché de « Fourniture, livraison et montage d'éléments modulaires avec couverture » pour la plateforme de regroupement des matériaux recyclables de Calvi

Le Syvadec regroupe des communes réparties sur les deux départements de la Corse. Il a en charge le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Afin d'assurer la réception, le chargement et le transport des matériaux issus de la collecte sélective, le SYVADEC doit aménager une plateforme de regroupement sur la commune de Calvi, Zone Industrielle de Cantone.

Pour ce faire, il doit procéder à l'achat d'éléments modulaires de béton préfabriqués ainsi que de leur couverture dans le but de réaliser le stockage des déchets valorisables sur ladite plate forme.

Ces acquisitions ont été estimées comme suit :

- achat de la structure :	62 000,00 € HT
- transport :	32 000,00 € HT
- pose :	42 600,00 € HT
TOTAL :	136 600.00 € HT

Le financement envisagé pour ces acquisitions est de 80% provenant de subventions, soit 109 280 € HT et de 20% sur fonds propres, soit 27 320 € HT auxquels s'ajoute la TVA.

Le Président demande au Bureau Syndical l'autorisation de solliciter les financeurs ADEME, FEDER et Office de l'Environnement de la Corse.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**9 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les financeurs ADEME, FEDER et Office de l'Environnement de la Corse, à hauteur de 80% du montant HT des acquisitions,
- Arrête la part d'autofinancement à 20% du montant HT des travaux auxquels s'ajoute la TVA,
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tout autre acte administratif relatif à l'attribution de subventions,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corté, le 29/07/2010
Extrait certifié conforme,
Le Président,


François TATTI

Sous-Préfecture de CORTE
13 AOUT 2010
ACCUSE DE RÉCEPTION

